



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 26 octobre 2009***  
**D - 20090545**

***Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Installation classée pour la protection de l'environnement.  
Société S.F.R. S.A. à Bordeaux Lac. Autorisation  
d'exploiter des groupes frigorifiques et électrogènes. Avis du  
Conseil Municipal.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société SFR, 2ème opérateur français de télécommunication exploite en France 16 centres informatiques. L'un d'eux est situé à Bordeaux-Lac, rue du Docteur Gabriel Péri. Il est en service depuis 2001.

Les activités du «Net center» SFR nécessitent des équipements informatiques et de télécommunication générant une importante dissipation de chaleur, rendant obligatoire la climatisation des locaux, afin de maintenir une température compatible avec le fonctionnement des appareils électroniques.

De plus, ces installations fonctionnent 24 heures sur 24 par alimentation électrique. Cette dernière est secourue par des batteries et onduleurs permettant de pallier des microcoupures et coupures de faible durée. Au-delà de 15 minutes, l'alimentation électrique est alors fournie par des groupes électrogènes de secours.

Par ailleurs, les salles informatiques sont équipées d'une détection incendie reliée à un système d'extinction automatique par diffusion d'un gaz fluoré plus lourd que l'air.

A son origine, le site a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture au titre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (récépissé déclaration du 18/08/2000. Rubriques de classement concernant les fluides halogénés, les installations de combustion, les installations de réfrigération, les ateliers de charge d'accumulateurs).

A la construction, les locaux ont été surdimensionnés dans l'optique d'une augmentation de capacité. Celle-ci est désormais envisagée et va donc conduire en complément des nouveaux équipements informatiques et de télécommunication à rajouter des groupes froids, des groupes électrogènes, des batteries et onduleurs, des bouteilles de gaz d'extinction supplémentaires. Ces équipements relèvent dès lors d'un classement en autorisation au titre de la réglementation ICPE (installations de combustion et de réfrigération).

Une enquête publique est organisée à l'Hôtel de Ville du 28 septembre au 28 octobre. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la base d'un dossier comportant une étude d'impact et une étude de danger.

Les impacts potentiels identifiés concernent les gaz d'échappement des groupes électrogènes à moteur thermique et les bruits engendrés par les groupes électrogènes et les équipements de réfrigération.

Les émissions atmosphériques de polluants liées au fonctionnement des moteurs diesel sont minimales car ceux-ci ne fonctionnent que très peu de temps (périodes de coupure d'alimentation du réseau électrique et essais mensuels correspondant à 7 heures par an).

Les différentes sources de bruit font l'objet des traitements d'insonorisation nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires.

Les risques d'incendie et d'épandage de liquide inflammable sont prévenus par diverses dispositions (locaux techniques coupe-feu, détection incendie, moyens d'extinction, cuvettes de rétention).

Les fluides réfrigérants utilisés sont non toxiques et non inflammables.

Au vu des observations précédentes, je vous propose Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis favorable au présent dossier, tout en demandant le strict respect des prescriptions réglementaires d'aménagement et d'exploitation applicables à cette installation classée.

Néanmoins, dans le cadre d'une démarche de développement durable, il est demandé à l'exploitant une maîtrise renforcée de ses consommations électriques, notamment pour les besoins de climatisation des salles informatiques, en engageant toute étude et amélioration que ce soit au niveau des équipements générateurs de chaleur, des locaux et des installations de réfrigération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean Louis DAVID**  
**Adjoint au Maire**